

---

## *Convention de partenariat*

---

Afin d'apporter une solution aux problèmes de traitement des eaux usées des communes adhérentes au syndicat, sur le plateau du Capcir, le SIVM Capcir Haut-Conflent a décidé de développer un projet de station d'épuration collectif unique. A cette fin, il a été réalisé une étude de faisabilité permettant d'envisager les différentes solutions possibles sur le plan technique ainsi que les coûts correspondants, cela pour choisir la meilleure option à réaliser.

Le hameau de Villeneuve de la commune de Formiguères, de par sa position géographique, n'étant pas relié à la station d'épuration de celle-ci, il a été décidé de proposer à la commune de Formiguères de s'associer à ce projet pour permettre à ce hameau de bénéficier d'une épuration performante de ses eaux usées.

Bien que non adhérente au syndicat, la commune a participé à l'étude de faisabilité dans le cadre d'une convention, tel que prévu par les statuts du SIVM en date du 23 juillet 2019.

A ce jour le Syndicat à Vocation Multiple effectue une Etude de Gouvernance et à ce titre une convention de partenariat doit être établie.

En conséquence :

Entre le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples Capcir Haut Conflent, représenté par son président, M. Michel GARCIA

et la commune de Formiguères, représentée par son maire, M. Philippe PETITQUEUX

il est convenu ce qui suit.

- La commune de Formiguères décide d'intégrer l'étude de gouvernance d'une station d'épuration collective Capcir, regroupant les communes de Matemale, Réal (Odeillo), Fontrabieuse (Espousouille), Puyvalador (Rieutort) ; cela pour permettre le raccordement du hameau de Villeneuve à ce réseau.
- L'étude de Gouvernance présentera le mode de gestion du système de collecte –transfert des eaux usées et de la future station d'épuration intercommunale  
Le coût de cette étude sera partagé entre les différentes communes concernées et la commune de Formiguères au travers de la présente convention.

- La répartition des participations entre les communes se fera selon le prorata des bases d'impositions du foncier bâti 2019. Pour la commune de Formiguères, les bases seront rapportées au volume de la population impactée, selon le détail suivant.

Dernier indice de population **Insee (2016)** : 468 habitants permanents et 787 résidences secondaires, soit 1255 totaux. Hameau de Villeneuve : 20 habitants permanents et 16 résidents secondaires, soit 36 totaux. Ce qui correspond à 2,86% de la population totale de la commune.

La valeur de la TFB (taxe foncière bâtie) de la commune 2019 étant de 1 727 331 euros, le ratio correspondant du hameau de Villeneuve est de  $1\,727\,331 \times 2,86\%$ , soit : 49 401 euros.

La participation de la commune de Formiguères **de l'étude de gouvernance**, se fera donc selon la répartition suivante :

	Total	%
MATEMALE	812 046	42,46
FORMIGUERES	49 401	2,58
REAL	214 787	11,23
FONTRABIOUSE	288 554	15,09
PUYVALADOR	547 537	28,63
	1 912 325	100,00

Le SIVM imputera donc aux communes concernées une participation correspondant à leur pourcentage des factures relatives à l'opération.

- Il est entendu que ce calcul n'est valide que pour le financement de la réalisation **de l'étude de gouvernance**, ayant pour but de proposer le mode de gestion du système de collecte –transfert des eaux usées et de la future station d'épuration intercommunale.
- La phase de réalisation des travaux prendra en compte notamment les évolutions de population impactées, fera l'objet d'une nouvelle convention.

A Matemale, le 07 01 2022

Pour le SIVM CHC

Le président Michel GARCIA

Pour la commune de Formiguères

Le maire Philippe PETITQUEUX